



## Bulletin d'adhésion au Club B4B+

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse siège social : \_\_\_\_\_

Contact et adresse de facturation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

TVA intracommunautaire (UE, hors France) : \_\_\_\_\_

Nom de la personne signataire : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Personnes déléguées recevant les informations relatives au Club B4B+ :**

Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Souhaite adhérer au(x) groupe(s) de travail :

Finance

Chaîne de valeur

Biodiversity credits

Textiles

Energy utilities

Souhaite adhérer au Club B4B+ jusqu'à l'échéance **du 31/12/2025**

Merci d'adresser votre bulletin d'adhésion, accompagné d'un logo de votre entreprise pour les supports de communication du Club B4B+ à : CDC BIODIVERSITE – Club B4B+, 141, avenue de Clichy – 75017 PARIS – courriel : [b4bclub@cdc-biodiversite.fr](mailto:b4bclub@cdc-biodiversite.fr)

L'adhésion au Club prend effet à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

Tout membre s'engage à respecter le règlement, joint au dos du présent bulletin, dont le membre déclare avoir conservé une copie et en accepter les termes. Le règlement s'effectue par virement bancaire.

Coordonnées bancaires : IBAN FR58 4003 1000 0100 0035 0517 W84

Les informations recueillies par CDC Biodiversité dans le cadre du Club font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDC Biodiversité à des fins de gestion et d'animation du Club. Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour, et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE, les Membres s'engagent à informer les personnes physiques dont ils transmettent les données à caractère personnel à CDC Biodiversité (i) que ces personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, (ii) qu'elles peuvent accéder aux informations les concernant en s'adressant référent RGPD à l'adresse [rgpd@cdc-biodiversite.fr](mailto:rgpd@cdc-biodiversite.fr) et (iii) qu'elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant et (iv) qu'elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après son décès.

Date

Signature et Cachet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'adhésion et de participation au « Club B4B+ » (le « Club »).

## 1. OBJECTIF DU CLUB

L'objectif du Club est d'accompagner ses membres dans la mesure de leur empreinte biodiversité et l'élaboration et la mise en place d'une trajectoire pour devenir « net positif » en termes d'impact biodiversité.

Les travaux du club se concentrent sur deux axes forts :

- la quantification : par le développement du Global Biodiversity Score, l'outil de mesure de l'empreinte biodiversité des activités économiques développé par CDC Biodiversité, utilisant la métrique MSA.km<sup>2</sup> (MSA = mean species abundance),
- la mise en œuvre opérationnelle : par l'élaboration de protocoles et d'outils adaptés aux besoins et contraintes du monde de l'entreprise et s'appuyant autant que possible sur les initiatives déjà en place chez les Membres.

## 2. COMPOSITION DU CLUB ET MODALITES D'ADHESION

Le Club se compose :

- o de CDC Biodiversité
- o des Membres
- o des Partenaires

### 2.1 CDC Biodiversité

CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivités et entreprises, qui lui délèguent le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration et de gestion d'espaces naturels. Ses principaux domaines d'expertises sont : biodiversité en ville, paysage et ingénierie végétale, ingénierie et valorisation des écosystèmes, formation en biodiversité. Elle mobilise régulièrement un comité scientifique, composé de chercheurs de renom en écologie et en économie, pour s'assurer de la pertinence de ses principaux travaux. Par ailleurs, en tant que filiale, elle a un accès privilégié au groupe et réseau de la Caisse des Dépôts, premier investisseur public français.

CDC Biodiversité pilote aussi la Mission Economie de la Biodiversité (MEB), véritable laboratoire à idées financé notamment par la Caisse des Dépôts, dont l'objectif est de chercher des solutions innovantes pour concilier développement économique et préservation de la biodiversité. Ses publications bénéficient d'une large diffusion parmi les acteurs clés des secteurs publics et privés.

### 2.2 Membres et partenaires

Peuvent avoir la qualité de Membre, toutes entreprises, collectivités territoriales, ou entités publiques (non Partenaires) et autres organisations souhaitant s'impliquer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et souhaitant apporter sa contribution financière au Projet, et dont la candidature a été approuvée par CDC Biodiversité. Chaque Membre aura la faculté d'être représenté par deux personnes appartenant à son entité.

## 3. CONTRIBUTION DU MEMBRE

Au titre de son engagement, chaque Membre est individuellement tenu au paiement d'une contribution forfaitaire annuelle fixée dans le cadre de la grille tarifaire (voir page 3). Pour toute adhésion au-delà de la date du 30 juin la première année, le montant de la contribution pour l'année courante est fixé à 50 % du montant en Euros HT. Une facture est adressée au Membre dès réception du bulletin d'adhésion dûment rempli et visé et précède le paiement de la contribution. Cette contribution est dédiée au financement de l'organisation et des travaux du Club.

## 4. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DU CLUB

### 4.1 Présidence et Secrétariat Général

Le Club est présidé par CDC Biodiversité qui assure à ce titre le secrétariat général du Club. Le secrétariat général du Club prend en charge :

- o la gestion administrative et logistique du Club, incluant notamment l'organisation des réunions du Club et la recherche de nouveaux Membres.
- o la mise en œuvre des décisions d'orientation des travaux du Club.

### 4.2 Groupes de Travail

Chaque Membre a la possibilité de participer à un groupe de travail dédié à une thématique spécifique. Des réunions dédiées sont organisées par CDC Biodiversité en fonction des besoins et de l'état d'avancement des travaux.

### 4.3 Réunion plénière

Une réunion plénière est organisée à l'initiative du Secrétariat Général chaque année.

### 4.4 Indépendance des Parties – Absence de personnalité morale

Le Club n'a ni représentation extérieure, ni personnalité ou capacité juridique de quelque nature que ce soit. Aucune disposition du présent règlement ne pourra être interprétée comme constituant entre les Parties une entité juridique de quelque nature que ce soit.

## 5. REALISATIONS DU CLUB

Le Club produit avant tout un contenu opérationnel, livré sous la forme d'outils ou de fiches méthodologiques (les « Résultats »).

Le Club produit également un dossier de synthèse annuel public. Il a pour but de rendre transparent la méthodologie associée au GBS et de valoriser l'engagement des membres. Une large diffusion est assurée par la MEB.

Les réunions plénières sont l'occasion de présenter et diffuser aux Membres ces différents livrables.

## 6. CONFIDENTIALITE

6.1 CDC Biodiversité s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant les Membres, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont elle aura eu connaissance dans le cadre des activités du Club.

6.2 Chaque Membre s'engage à veiller au respect de la confidentialité des Résultats transmis dans le cadre du Club et des informations et documents concernant les autres Membres, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront

été communiqués ou dont elle aura eu connaissance dans le cadre des activités du Club, et à n'en faire usage que dans le seul périmètre de sa structure juridique.

Chaque Membre s'engage à veiller au respect par ses préposés, de cet engagement de confidentialité.

6.3 Sont exclues des articles 6.1 et 6.2 :

- o les informations qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- o les informations que la loi ou la réglementation obligent à divulguer.

L'obligation de confidentialité mentionnée aux articles 6.1 et 6.2 reste en vigueur pendant toute la durée de l'adhésion et pendant une durée de deux ans à compter de la terminaison de l'adhésion, quelle que soit sa cause de terminaison.

## 7. LOGO

Chaque Membre accorde à titre gracieux à CDC Biodiversité le droit d'utiliser son logo, tel que joint à ce bulletin d'adhésion, pour un usage dans les supports de communications commerciales ainsi que dans le dossier de synthèse annuel public, quelle qu'en soit le support (notamment brochures, publications, sites internet, newsletters, réseaux sociaux, affiches, vidéo), en conformité avec l'ensemble des législations et réglementations applicables et selon une forme et un contenu de nature à ne pas affecter l'image et la réputation du Membre. La présente autorisation sera valable pendant la durée de l'engagement du Membre.

## 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cas où un Membre contribue aux Résultats, le Membre cède à CDC Biodiversité, à titre gratuit et non exclusif, au titre du Projet, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Résultats qu'il réalise ou fait réaliser au titre du Projet, et ce, au fur et à mesure de leur réalisation, à savoir :

- o Le droit de reproduire, en tout ou partie, sur tout support connu ou inconnu au jour de l'adhésion au Club, notamment sur supports papiers, électroniques ou numériques ;
- o Le droit de représenter, en tout ou partie, par tout procédé connu ou inconnu au jour de l'adhésion au Club, notamment par réseau d'ordinateurs et de télécommunication, tels qu'intranets et Internet ;
- o Le droit de diffuser, en tout ou partie, par tout procédé et sur tout support connus ou inconnus au jour de l'adhésion au Club, notamment la diffusion en direct ou en différé par câble ou par satellite, par réseaux de télécommunication internes ou externes ;
- o Le droit d'adapter, de modifier et de traduire, en tout ou partie, dans toutes les langues et langages, dans tous les pays, pour tout public, sur tout support et par tout procédé connus et inconnus au jour de l'adhésion au Club ;
- o Le droit de céder tout ou partie des droits énoncés ci-dessus à tout tiers.

La présente session est conclue pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, pour le monde entier et pour exploitation à titre gratuit et non.

Le Membre s'engage à obtenir les droits et autorisations nécessaires, notamment auprès de son personnel, ses partenaires et sous-traitants éventuels, à la cession telle que définie au présent article et garanti à CDC Biodiversité la jouissance paisible des droits cédés susvisés. Dans le cas où il n'obtiendrait pas la totalité des droits, il en informera CDC Biodiversité dans les meilleurs délais et par écrit.

## 9. LICENCE GBS

Un contrat de licence GBS est inclus en annexe du bulletin d'adhésion. La signature de ce contrat de licence ouvre les droits qui y sont décrits concernant le logiciel GBStoolbox et la marque Global Biodiversity Score.

## 10. SUPPORT TECHNIQUE

Les Membres du Club bénéficient d'un support technique de CDC Biodiversité pour l'utilisation du logiciel GBStoolbox à travers l'accès à d'au moins 4 webinaires de support technique et de 5h de support technique individuel chaque année (divisé par deux en cas de demi-adhésion). CDC Biodiversité veillera également à résoudre dans un délai d'une semaine ouvrée les problèmes du logiciel qui rendent impossibles le calcul des impacts. Le support technique se limite aux utilisateurs sous Windows et utilisant Microsoft Excel.

## 11. ANNULATION – REPORT DE GROUPES DE TRAVAIL

CDC Biodiversité se réserve le droit d'annuler ou de reporter le lancement des groupes de travail Biodiversity Credits, Textiles et/ou Energy Utilities si le nombre minimal de Membres n'est pas atteint. En cas d'annulation par CDC Biodiversité, le tarif du groupe de travail concerné n'est pas facturé au Membre. L'annulation ou le report du lancement de l'un de ces groupes de travail ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

## 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies par CDC Biodiversité dans le cadre du Club font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDC Biodiversité à des fins de gestion et d'animation du club B4B+. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les Membres s'engagent à informer les personnes physiques dont ils transmettent les données à caractère personnel à CDC Biodiversité (i) que ces personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, (ii) qu'elles peuvent accéder aux informations les concernant en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté à l'adresse [informatique@cdc-biodiversite.fr](mailto:informatique@cdc-biodiversite.fr) et (iii) qu'elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant et (iv) qu'elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après son décès.

## 13. RESOLUTION DES LITIGES

Tout différend entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera réglé définitivement par les tribunaux compétents de Paris.

**GRILLE TARIFAIRE CLUB B4B+**

<b>Grille tarifaire Club B4B+</b>	<b>Tarif (€ HT)</b>
Adhésion de base (comprenant l'accès à 1 GT + 1 plénière)	8 500 €
Prix par GT supplémentaire :	1 500 €
Adhésion : 2 GT + 1 plénière	10 000 €
Adhésion : 3 GT + 1 plénière	11 500 €
Adhésion : 4 GT + 1 plénière	13 000 €
<b><i>Réduction si l'adhésion couvre le GT finance et/ou chaîne de valeur : 500€</i></b>	
<b><i>Réduction pour une adhésion de 3 ans ou plus : 500€ (cumulable avec la réduction précédente)</i></b>	